

INFORMATIONS UTILES

Notre bâtiment et les étages sont accessibles pour tous avec un ascenseur et une rampe d'accès. Une place de parking adaptée est disponible.

Il n'y a pas de parking pour visiteurs. Plusieurs parkings payants se trouvent à proximité, ainsi que des places de parc avec disque de stationnement.



CPI
DIWZ fri start

Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot
fristart.ch | 026 305 27 82 | pierre.nuoffer@cpfi.ch



Achats | Comptabilité | Marketing | Ressources humaines | Secrétariat | Vente

***fri start* – l’entreprise de pratique commerciale au service de l’Assurance-Invalidité**

fri start travaille en étroite collaboration avec l’Assurance-Invalidité AI et le Service public de l’emploi SPE dans un but d’accueillir et de soutenir toute personne se trouvant dans le besoin d’une réinsertion professionnelle.

Au travers d’un bilan, de dialogues, de diverses mesures et d’activités pratiques, chacun(e) est accompagné(e) afin de retrouver une vie professionnelle épanouissante.

fri start est utilisée comme outil de formation complémentaire dans les centres de formation travaillant pour l’Assurance-Invalidité AI. Les activités permettent de répondre à l’ensemble des objectifs de formations en vue de l’obtention d’un certificat fédéral de capacité CFC d’employé(e) de commerce. Dans ce type de situation, le stage peut durer plusieurs années. De plus, pour ce public, *fri start* va évaluer les compétences et les aptitudes au travers d’une observation pointue, dotée d’objectifs très stricts et détaillés.

L’entreprise de pratique commerciale permet ainsi à un public de jeunes adultes et d’adultes atteints dans leur intégrité physique, psychique ou sensorielle, de construire un projet personnalisé, de bénéficier d’une formation et d’acquérir des compétences socioprofessionnelles, afin de favoriser leur intégration dans le monde du travail.

Accueillir - Orienter - Former - Intégrer

NOUS PROPOSONS

- Mettre à disposition de l’apprenti(e) une place de formation dans le dispositif
- Déléguer un responsable de la formation
- Transmettre le métier selon les ordonnances de formation en vigueur

NOS PRESTATIONS

- Mesures préparatoires durant l’orientation professionnelle (art. 15 LAI)
- Mesures de réadaptation socioprofessionnelle (art. 7d LAI)
- Entraînement progressif (art. 14a LAI)
- Entraînement au travail (art. 14a LAI)
- Préparation ciblée (art. 16 et 17 LAI)
- Certificat fédéral de capacité CFC / Attestation fédérale de formation professionnelle AFP (art. 16 et 17 LAI)
- Prestation de coaching pendant la réadaptation (art. 14 à 18 LAI)
- Prestation de coaching - aide au placement (art. 7d LAI)

VOTRE PROFIL

- Etre au bénéfice d’une mesure de l’Office de l’Assurance-Invalidité AI en vue de son projet de réinsertion et/ou d’ordre professionnel

INSCRIPTION

- Par l’intermédiaire de l’Office de l’Assurance-Invalidité AI, les mandats doivent nous être adressés